

## PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

**Étaient présents :** Nicolas CRIAUD - Ghislaine HERVOCHE - Frédérick DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO - Denis LENORMAND - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE - Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

**Était excusée :** Audrey PERDEREAU donne pouvoir à Gwénaëlle MORVAN

**Secrétaire de Séance :** Frédérick DUNET

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en indiquant que celui-ci va se dérouler dans un contexte particulier et difficile car nous avons perdu hier un des agents de notre collectivité. Jean-Yves BOTREL, Directeur Général Adjoint de la Ville et par ailleurs Directeur du Centre Communal d'Action Sociale nous a quittés suite à un malaise. Monsieur le Maire souhaite témoigner ce soir au nom de l'ensemble des élus du Conseil Municipal tout notre soutien à son épouse Nathalie, ses enfants, sa famille, ses proches et assurait de tout notre soutien l'ensemble des agents de la Ville qui ont pu partager, ces seize dernières années avec lui beaucoup de leur temps et des échanges.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence en mémoire de Jean-Yves BOTREL.

A l'issue de cette minute de silence, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour cet hommage et donne la parole à Anouk PAOLOZZI DABO puis à Ghislaine HERVOCHE qui souhaitent saluer la mémoire de Jean-Yves BOTREL.

Anouk PAOLOZZI-DABO fait la déclaration suivante.

« Ce soir j'ai le cœur lourd, je ne suis pas la seule. Le choc de la disparition si brutale de l'un des membres de notre mairie est très difficile à accepter. Je ne peux que penser à sa femme, sa fille, ses parents...

Jean-Yves faisait partie de ces personnalités pour lesquelles nous ne pouvions pas être indifférents.

Un homme attaché au service public, avec toute la noblesse que l'on peut y mettre. Il a défendu, durant tout son parcours professionnel, l'accompagnement des plus fragiles et rappelé l'importance de l'humain dans toutes les actions qu'il a pu accompagner.

C'était un directeur toujours prêt à discuter, sa porte était toujours ouverte même si parfois, souvent, les points de vue étaient divergents. Mais avec toujours une volonté de trouver un accord, un consensus. On ne partait jamais fâchés avec Jean-Yves.

J'ai eu la chance de connaître Jean-Yves en tant que bénévole avant de le découvrir en tant que cadre.

J'ai appris à connaître un homme foncièrement attaché à sa commune d'adoption, même s'il le disait lui-même, il était avant tout un vrai breton, lui ! Un homme simple, gentil, bon vivant qui aimait passer du temps avec les copains et avec sa famille. Un homme qui aimait dessiner, lire, et qui avait enfin décidé de s'octroyer une pause bien méritée après de longues années au service des autres.

J'ai eu le plaisir de travailler avec lui sur le précédent mandat, une vraie chance. Il m'a transmis tellement de choses, il a partagé beaucoup de son expérience, il avait à cœur d'accompagner ses élus.

Alors ce soir j'ai le cœur lourd ! Je garderai en mémoire nos sourires complices, nos moments de chamaillerie quand on n'était pas d'accord, et surtout le café... il savait que nos journées ne pouvaient pas bien démarrer si nous ne partagions pas une tasse de café ensemble.

Je n'en dirais pas plus car c'était aussi un homme qui aimait la discrétion et qui n'aimait pas être mis à l'honneur mais, ce soir, je crois qu'il m'aurait autorisée à ne pas l'écouter... encore une dernière fois... »

Puis, Ghislaine HERVOCHE prend la parole

« Quant à moi la toute nouvelle Adjointe en charge des Solidarités, je ne connais Monsieur BOTREL que depuis quelques mois, quelques semaines, quelques jours, et pourtant j'ai ce soir beaucoup de chagrin à l'idée de ne plus le voir, de ne plus l'entendre.

En toute confiance, il a su m'accompagner dans ma prise de responsabilité de toute nouvelle élue.

Il avait à cœur de m'expliquer tous les dossiers en cours, les historiques, me rapportant tous les commentaires des uns et des autres nécessaires à ma compréhension.

Il avait à cœur que ce nouveau Muncipe, malgré le contexte sanitaire pesant, démarre dans les meilleures conditions possibles.

C'était un cadre dirigeant passionné et passionnant, directeur du CCAS, directeur du pôle Education et Enfance, mais aussi Directeur Général Adjoint de la collectivité.

Il avait le service public chevillé au corps.

Il aimait Guérande qui l'avait adopté et qu'il a adopté, il aimait les autres et ne supportait ni la misère, ni le malheur, ni la pauvreté, et encore moins les violences faites aux femmes.

Il était aussi très engagé dans le monde associatif et était connu et reconnu en tant que tel.

Il avait, comme il disait bien volontiers, un management paternaliste car il aimait profondément ses équipes qui le pleurent aujourd'hui.

Il va aussi laisser un grand vide au sein du Comité de Direction qu'il animait aussi avec beaucoup de conviction et de passion. Il savait dire les choses, parfois un peu brutalement mais toujours pour l'intérêt général

Sa disparition est brutale.... Lui qui avait pourtant admis l'idée de partir en retraite début 2021 et fomentait déjà plusieurs projets ....

J'ai ce soir une pensée toute particulière pour son épouse, même si je ne la connais pas mais il m'en avait beaucoup parlé et sa famille à qui il va beaucoup manquer.

Quant à nous, quant à vous ses équipes, ses collègues cadres, nous avons un moment difficile à passer ensemble face à ce brusque départ et à la sidération qu'il engendre.

Mais j'ai confiance en vous comme il avait confiance en vous, nous arriverons à poursuivre le chemin.

Nous serons nous élus à vos côtés pour vous soutenir. »

Monsieur le Maire remercie ses deux collègues pour leurs témoignages et propose de débiter la séance du Conseil Municipal.

Frédéric DUNET est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 28 septembre à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Charles de KERSABIEC constate qu'il y a un délai de latence incompressible entre la tenue d'une séance du Conseil Municipal et la publication de son procès-verbal. C'est pourquoi il s'interroge si le Maire envisage et à quel terme de retranscrire en vidéo les séances du Conseil Municipal et de les mettre en ligne sur le site Internet de la Ville. Ceci permettrait de ne pas avoir seulement le compte rendu de la presse qui est très utile ; cela donnerait aux citoyens une information beaucoup plus rapide.

Monsieur le Maire indique à Charles de KERSABIEC qu'il a diligenté les services pour améliorer l'équipement de la salle du Conseil Municipal et une étude est actuellement en cours pour équiper la salle du Conseil Municipal d'outils qualitatifs pour retransmettre, en direct, les séances en vidéo et disposer d'un système d'enregistrement des débats plus performant.

Monsieur le Maire reviendra devant le Conseil Municipal dès lors qu'il aura les éléments d'appréciation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée à François FONTAINE

### **1 - Budget Annexe des Pompes Funèbres – Modalités des amortissements**

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

### **2 – Budget Annexe des Pompes Funèbres 2020 – Pertes sur créances irrécouvrables – Admission en non-valeur**

Cette délibération n'appelle aucune observation.

VOTE : Unanimité

### **3 – Société Enercoop – Souscription en part de capital – panneaux photovoltaïques**

Selon Jean-Noël DESBOIS, on ne peut que se féliciter de cette adhésion à une coopérative d'électricité verte 100% renouvelable. D'autant que ce sont ces coopératives qui contribuent à la transition énergétique depuis de longues années. Les principes fondateurs étant la maîtrise de l'énergie et la production au plus près de la consommation, ne pourrait-on pas pousser plus loin notre démarche en adhérant aussi pour ce qui est de la consommation électrique municipale ?

La fourniture d'électricité est de la compétence du SYDELA, aussi notre capacité à négocier risque d'être limitée. Cet organisme prend-t-il suffisamment en compte les critères liés à la notion d'électricité verte ?

Pour Frédéric DUNET, concernant le SYDELA, dans ses fournitures d'énergie, à peu près 10% de l'énergie achetée est d'origine verte mais les choses sont un peu plus complexes qu'elles n'y paraissent. En effet, l'on peut acheter de l'énergie dite verte produite par une centrale hydroélectrique qui en fait ne sera qu'une partie de l'énergie produite par EDF par un autre moyen qu'un barrage hydroélectrique. Ainsi, on peut acheter une part qui va aller croissante en énergie verte sans que l'on soit parfaitement sûr que ce qui est acheté est vraiment produit selon les critères souhaités. L'on reste vigilant, c'est une tendance vers laquelle l'on va, mais il faut aller au-delà de cela. Il ne faut pas se contenter d'achat d'énergie dite verte, puisque l'énergie n'a pas de couleur et donc il faut savoir d'où elle est produite.

Monsieur le Maire ajoute que cette démarche qui est de permettre à l'Hôtel de Ville, à la Maison Bernard et au parking des remparts d'être en autoconsommation et d'avoir un surplus qui sera revendu à cette coopérative d'énergie va être étendue à l'ensemble des bâtiments communaux dès lors que cela sera possible.

VOTE : Unanimité

#### **4 – Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation à La Silène – Opération Les Tesselles**

Cette délibération ne soulève pas de débat.

VOTE : Unanimité

#### **5 – Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits**

Catherine BAILHACHE observe que pour le suivi de ces modifications, il serait intéressant de pouvoir les suivre d'une année sur l'autre pour mieux les comprendre. Elle imagine que cela est prévu et que l'on a un historique des changements qui ont été faits d'un chapitre à l'autre.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il y a obligation d'informer le Conseil Municipal des différents mouvements effectués d'un chapitre à l'autre.

VOTE : Unanimité

#### **6 – Tarifs municipaux complémentaires 2020 – Musée Porte Saint Michel**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter la délibération suivante.

#### **7 – Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité préalablement à la séance du Conseil Municipal par Catherine BAILHACHE et Charles de KERSABIEC sur certains points et il

lui paraît important de fournir quelques explications au regard du document reçu de la Sous-Préfecture de Saint Nazaire. Ainsi en date du 4 juillet 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines compétences sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour faciliter le contrôle de légalité les services de la Sous-Préfecture ont rappelé que les domaines délégués doivent être explicitement identifiés. C'est pourquoi, la délibération du 4 juillet a dû être reprise et est à nouveau soumise à l'examen de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire donne lecture de la note du Préfet.

Charles de KERSABIEC reconnaît qu'à l'époque, au lendemain de l'élection municipale, il n'a pas regardé avec suffisamment d'attention la délibération et le principe de délégation ne le gêne pas du tout ; il pense en effet qu'il faut faciliter la gestion, ne pas alourdir les procédures et c'est tout à fait nécessaire et c'est pour cela que ces délégations avaient été votées à l'unanimité.

Or les élus du groupe de Charles de KERSABIEC auraient pu ne pas voter cette délibération le 4 juillet, car il y a trois domaines qui ne lui paraissent pas être de la simple gestion, à savoir les articles 1, 7 et 13. Cela lui paraît difficile que l'on soit tenu de prendre la totalité et que l'on ne puisse pas ne pas retenir certaines délégations. Il propose donc de ne pas retenir ces trois articles.

Monsieur le Maire explique qu'il ne peut accéder à la demande de Charles de KERSABIEC car les textes ne le lui permettent pas. Il est juste autorisé à ne pas retenir les articles 15 et 22.

Catherine BAILHACHE déplore que 4 délibérations soumises à l'Assemblée délibérante ce soir n'aient pas été, au préalable, examinées en Commission.

S'agissant de la délibération N°7, si elle comprend qu'il est nécessaire de déléguer un certain nombre de compétences en ce début de mandat, elle se réjouit qu'un certain nombre de ces compétences proposées par le texte de loi dont il est fait référence ne sont pas retenues ici, elle veut parler des délégations 2 (tarifs de stationnement), 15, 21 (droit de préemption), et 22 (droit de priorité). Elle est étonnée de la rédaction des articles 16, 26 et 27 dans lesquels toutes références écrites dans le texte de la préfecture exprimée ainsi : « dans les limites fixées par le conseil municipal » ont été supprimées.

Elle interrogera la légalité pour le rétablissement de cette condition dans les trois alinéas contestés.

Pour l'article 29, elle souhaite que des précisions soient apportées sur les participations par voie électronique.

S'agissant de l'article relatif à la question des subventions, Monsieur le Maire ne voit pas l'intérêt de limiter le montant.

Pour ce qui est de l'article 27, ces sujets seront discutés en Commission Urbanisme/Aménagement du Territoire.

Selon François PAGEAU, la présentation de cette délégation paraît un peu confuse. Tous ces échanges en sont la preuve. Avant de se prononcer, les élus de son groupe souhaitent :

- Premièrement, connaître s'il y a des modifications ou une évolution par rapport au champ de délégations précédemment accordé et si oui, quelles en sont les raisons ?

- Deuxièmement, savoir si vous avez prévu d'ores et déjà une ou des subdélégations ? Si tel est le cas, il aurait été judicieux de l'inclure à cette délibération.
- Enfin, concernant l'information, nous souhaitons savoir comment dans un souci de transparence, vous désirez communiquer auprès du Conseil et de la population les décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Monsieur le Maire rappelle que tous les documents sont publics et consultables en mairie et pour certains visibles sur le site Internet de la Ville.

En ce qui concerne les subdélégations, elles ne sont pas prévues par l'article L2122-22, il s'agit seulement d'un transfert de compétences.

Enfin, Monsieur le Maire confirme que l'on est dans les mêmes conditions que sous le Municipale précédent.

Sylvie COSTES estime que compte tenu que la délibération stipule « le Conseil Municipal peut déléguer », il a donc la faculté de ne pas déléguer.

VOTE : Majorité – 8 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY - Catherine BAILHACHE)

#### **8 – Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en matière d'emprunt et de ligne de trésorerie conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Pour Catherine BAILHACHE, les pouvoirs financiers sont très importants et dépassent également les écrits du document légal. En particulier, elle souhaite que la Commission des Finances soit interrogée ainsi que le Conseil Municipal pour les emprunts et les engagements, la limite de 1 million d'euros lui paraît trop importante pour ne pas engager un débat et demander la validation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que le débat a lieu au moment du DOB et du vote du Budget, dans la mesure où il est bien stipulé que la délégation est autorisée dans la limite des crédits disponibles.

VOTE : Majorité – 5 Contre (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO.

#### **9 – Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Définition des modalités de mise à disposition du public**

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

**10 – Affaires foncières – ZAC de Villejames - Route de Saint-André-des-Eaux– Vente terrain communal**

Anouk PAOLOZZI DABO précise que le nom du représentant de la SNC LIDL, Sébastien HUBERT, doit être précisé dans le corps de la délibération

Catherine BAILHACHE pense que la Ville aurait pu négocier un prix de vente plus élevé car 5 euros lui semble un prix modique compte tenu du secteur considéré.

François PAGEAU estime également que le prix de vente du M2 proposé est ridiculement bas, aussi les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront contre.

Anouk PAOLOZZI DABO rappelle qu'il s'agit de 37 mètres carrés sur un terrain de plus de 1000 mètres carrés.

VOTE : Majorité – 5 Contre (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

**11 – Affaires foncières - Acquisition à l'euro symbolique – Espace voie future – OAP1 – Arrière de l'Hôtel de Ville**

Catherine BAILHACHE trouve que c'est une très belle opération mais elle regrette que la délibération n'ait pas été présentée lors de la Commission.

Anouk PAOLOZZI DABO précise que le dossier a bien été présenté en Commission ; elle n'est pas certaine que cela donne un plus de présenter la délibération telle quelle en Commission; l'important selon elle est d'avoir une présentation du dossier.

Catherine BAILHACHE insiste pour dire que la somme de l'euro symbolique n'a pas été évoqué en Commission.

Anouk PAOLOZZI DABO en prend acte.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à Guillaume GENRE

**12 – Affaires foncières – Route de Kerroux - convention de servitude GAEC Le Vent de Mer**

Madame Gaëlle ESTAY rappelle qu'en 2012, l'entreprise AREVA a réalisé des relevés dans cette zone qui ont mis en évidence certaines anomalies. Ce secteur est particulièrement concerné ? C'est un secteur où se situent deux anciennes mines et des points « singuliers » ont été détectés avec des valeurs bien au-dessus des valeurs tolérées.

Elle demande ce qu'il est prévu de mettre en place pour protéger et contrôler l'irradiation des stériles miniers qui risquent de refaire surface à l'occasion des travaux ?

Monsieur le Maire précise que la Ville s'assurera des éléments indiqués et qui seront traduits dans le présent compte rendu.

Frédéric DUNET rappelle que sous le précédent Municipal, la Ville avait participé à l'achat d'un appareil de mesure qui est la propriété de l'Association Cap Radioactivité. Il propose de solliciter cette Association pour qu'elle puisse faire des mesures lorsque la route sera ouverte.

Après vérifications, la zone de travaux en question n'a pas été recensée à l'époque (2012), par la société AREVA, comme zone remblayée par des stériles miniers. Toutefois comme indiqué par Frédéric DUNET lors du Conseil Municipal, à l'occasion de ces prochains travaux, il peut être envisagé d'avoir recours à l'association Cap Radioactivité pour d'éventuelles mesures.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO

### **13 – Taxe d'Aménagement – Majoration des taux**

François PAGEAU rappelle que la majoration du taux de la taxe d'aménagement a donné lieu à de nombreux échanges en Commission ; discussions portant sur le calcul, les modalités, sur les exonérations éventuelles.

Il en ressort que plusieurs taux subsistent sur le territoire de la commune allant de 3 %, à 5 et 8%, tels que la Majorité le propose ici. Au-delà même du bien-fondé ou pas de cette majoration, cette délibération met en lumière les limites de l'accroissement démographique de Guérande, territoire attractif certes... Mais n'est-il pas opportun au-delà du Plan local d'Urbanisme de s'interroger sur ce que va devenir la ville. L'accroissement de la population a, on l'observe ici, des implications, des répercussions sur les infrastructures, l'urbanisme, les voies de circulations, le réseau routier, l'accueil des futurs habitants. Plutôt qu'être en perpétuelle réaction et adaptation, n'est-il pas temps de décider ensemble et avec la population du devenir de notre ville à l'horizon de 10, 20 ou 30 ans, mettre en place un véritable projet de vie en commun ?

Pour aller dans ce sens, l'Echo de la Presqu'île, dans sa dernière parution, a relayé l'initiative de la Municipalité de St André des Eaux de réunir des Comités d'habitants afin qu'ils planchent sur l'avenir de leur commune. La Majorité ne pourrait-elle pas s'en inspirer ?

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront sur car manque de visibilité

Anouk PAOLOZZI DABO partage le point de vue de François PAGEAU car lors du précédent, les élus ont travaillé sur le Plan Local d'Urbanisme. Quatre années de réflexion, de travail, de concertation, de rencontres avec les différentes institutions et les habitants pour construire les 10, 15 ans à venir. Ce travail a pris en compte les obligations imposées par l'Etat et les différents règlements ; tout est indiqué et structuré dans ce document avec un complément les OAP, ce qui permet d'anticiper l'arrivée des nouveaux habitants. Anouk PAOLOZZI DABO rappelle que la loi oblige les communes à produire des logements (135 logements par an selon le PLH). La programmation, l'anticipation, tout cela a été fait et désormais l'on peut s'appuyer sur le PLU pour urbaniser la Ville de manière équilibrée.

Pour François PAGEAU, ce document n'est peut-être pas suffisant et des réflexions des uns et des autres pourraient faire ressortir de nouveaux horizons pour la commune de Guérande.

Monsieur le Maire ajoute que c'est heureux que la ville de Guérande puisse encore produire des logements car sinon le prix du marché serait inaccessible pour les jeunes actifs.

La ville accompagne également les primo-accédants ; une enveloppe de 120 000 euros existe au

niveau du CCAS pour les Guérandais éligibles au prêt à 0% ; Ils peuvent bénéficier d'une aide entre 3000 et 4000 qui est versée le jour de la signature d'achat du bien chez le notaire.

Catherine BAILHACHE déplore que les allègements et exonérations communales ne soient pas explicités dans cette délibération ou dans une délibération adjointe, permettant un vote en toute clarté.

Jacques GUIHENEUF fait état d'un comparatif qu'il a préparé entre l'ancienne TLE et la PVR.

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

**14 – Désignation de représentants à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de Guérande et de La Turballe**

Cette délibération ne suscite aucune remarque

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

**15 – Convention Territoriale Globale entre la Ville et la CAF**

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

**16 – Versement d'une prime exceptionnelle COVID-19**

Le groupe représenté par François PAGEAU tient à saluer les efforts consentis par le personnel de Mairie durant cette période pénible tant au sein des services d'accueil à la population, qu'au sein des services du CCAS. Ils ont fait preuve, comme beaucoup d'autres français en lien directe avec la population (personnels soignants, caissiers, agents de sécurité), de courage, d'abnégation. A ce titre les agents municipaux doivent être remerciés.

Monsieur le Maire remercie François PAGEAU.

VOTE : Unanimité

**17 – Recrutement par voie contractuelle. Emploi de Chef de pôle Gestion du patrimoine bâti**

Même si les élus de son groupe soutiendront cette initiative, Charles de KERSABIEC ne comprend pas tout car il lui semble qu'il a déjà été procédé à ce recrutement l'an passé.

Toutefois, si ce poste est vacant, il est indispensable de le pourvoir, car il y a un vrai souci sur le patrimoine bâti de la commune ; il avait d'ailleurs été évoqué un audit sur l'état du patrimoine bâti communal et il est urgent de le réaliser de façon à engager les dépenses de réparation qui pour certains bâtiments n'ont que trop tarder. Bien évidemment, il faut impérativement pourvoir à cet emploi mais il ne comprend pas pourquoi l'on arrive à une nouvelle vacance de poste.

Denis LENORMAND, indique que le recrutement l'an passé concernait un poste d'Ingénieur alors qu'aujourd'hui il s'agit d'un poste de Technicien

Monsieur François PAGEAU demande à Monsieur le Maire, si, préalablement au vote, il peut redéfinir les missions exactes de cet emploi. Le profil du candidat recherché, ses domaines d'activités et son champ d'intervention ? Ce recrutement est-il indispensable ?

A plus ou moins long terme, ce type de poste n'est-il pas destiné à être de la compétence de Cap Atlantique ? Dans ce cas, ce type de recrutement ne pourrait-il pas être du ressort des instances de CAP ?

Monsieur le Maire rappelle que les missions du technicien sont bien identifiées dans la délibération ; l'ingénieur a pour sa part une mission de management et d'accompagnement des élus pour mener à bien les grands projets.

S'agissant de rattacher ce type de poste à Cap Atlantique, il semble que c'est un peu prématuré aujourd'hui de l'envisager.

Frédéric DUNET estime que compte tenu de l'importance du patrimoine bâti à Guérande, il lui semble qu'un emploi temps plein affecté exclusivement à ce domaine est nécessaire ; mais pourquoi ne pas réfléchir à une éventuelle mutualisation dans le futur.

VOTE : Unanimité

### **18 – Recensement de la population**

Guillaume GENRE demande quelle est la cible de la population recensée.

Denis LENORMAND lui répond que chaque année, c'est un échantillon de 8% de la population, déterminé par l'INSEE qui est recensé.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Gwenaëlle MORVAN

### **19 – Délégation de service public pour le marché public d'approvisionnement : rapport du délégataire pour l'exercice 2019**

Charles de KERSABIEC saisit l'opportunité de cette délibération pour demander à la Municipalité de faire pression sur le délégataire pour qu'il élargisse les espaces de concertation pour que l'on ne retrouve pas les tensions que l'on a connues au début 2020 et qui ne donne pas une belle image du marché. Il faut éviter les conflits que l'on a connus au moment de la fin du confinement entre certains commerçants sédentaires et certains commerçants ambulants.

François PAGEAU profite de cette délibération pour redire la préférence de son groupe pour un fonctionnement en régie qui permettrait une plus grande souplesse d'actions, un meilleur éventail et potentiel d'animations du marché ainsi que de réelles économies budgétaires.

Monsieur le Maire répond à François PAGEAU que c'est un sujet qui devra être débattu en 2021 puis que le contrat de délégation de service public s'achève en juin 2022.

Pour répondre à Charles de KERSABIEC, Monsieur le Maire rappelle que la gestion de l'occupation du domaine public sur le périmètre du marché est de la compétence du Maire et non pas du délégataire.

Il précise que les tensions qui se sont produites sont liées au contexte très particulier du COVID 19 car au sortir du confinement, Monsieur le Maire a posé les règles pour permettre la protection tant des clients que des commerçants du marché selon les textes en vigueur à l'époque pour respecter la distanciation physique. Certains commerçants n'ont pas été satisfaits, mais la priorité du Maire était de garantir la sécurité des Guérandais. A la sortie du confinement, Monsieur le Maire rappelle qu'il a pris la décision d'accueillir les commerçants vendant des produits manufacturés pour permettre au plus grand nombre de reprendre une activité pour faire face aux charges fixes qu'ils devaient assumer.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

#### **20 – Désignation de délégués au C.L.I.C. gérontologique - modifications**

Sylvie COSTES indique que lors de l'Assemblée Générale du CLIC Madame Rose-Anne MOREAU s'est présentée comme la représentante de la ville de Guérande. Or, elle n'a pu être élue à la Vice-Présidence qu'elle brigait car la représentante de la Ville était Ghislaine HERVOCHE.

Sylvie COSTES, en sa qualité de professionnelle de santé a été élue à cette Vice-Présidence et est bien entendu à la disposition de l'équipe municipale pour porter au sein du Bureau du CLIC la parole de la Ville de Guérande ; pour le vote de cette délibération, les membres de son groupe s'abstiendront comme ils l'ont fait pour les délibérations désignant des membres de la Majorité dans certaines instances.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

Sont élues :

Titulaire : Rose-Anne MOREAU

Suppléante : Caroline LEBEAU

#### **21 – Désignation d'un représentant et son suppléant aux instances de la Conférence Intercommunale du Logement de Cap Atlantique**

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

Sont élus :

Représentante : Ghislaine HERVOCHE

Suppléant : Stéphane SIMON

**22 – Désignation d'un référent à Cap Atlantique pour la réalisation d'un diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers**

S'agissant des désignations objets des délibérations n°21 et n°22, François PAGEAU n'a pas souvenir d'avoir eu connaissance de ces désignations au sein des Commissions.

Monsieur le Maire lui précise que l'on est dans la continuité des installations des différents représentants de la collectivité dans des organismes extérieurs.

Pour François PAGEAU, le diagnostic sur les besoins en logement des travailleurs saisonniers lui paraît indispensable et les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire sont en attente d'une communication sur ce sujet. Il demande donc ce qui est prévu en la matière.

Monsieur le Maire lui répond que l'objectif de l'ensemble des élus qui vont siéger dans des organismes extérieurs est de faire un retour sur les actions menées dans les instances concernées. Il est important de partager ces informations avec l'ensemble du Conseil Municipal tout comme les actions qui seront menées au sein de Cap Atlantique.

François PAGEAU et ses colistiers soutiennent cette démarche mais ils s'abstiendront sur la désignation du référent de la Ville.

Catherine BAILHACHE dit attendre des retours sur ce qui se passe à Cap Atlantique et sur les décisions qui y seront prises.

VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

Est élu : Stéphane SIMON

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe de François PAGEAU qui avait adressé une question écrite et a accepté que les éléments de réponse soient apportés lors du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le lundi 14 décembre 2020.

Monsieur le Maire invite ses collègues à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L2122 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme indiqué sur le document remis sur table à chacun des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie chacune et chacun de leur présence et clôt la séance à 20h30 en souhaitant à toutes et tous une belle fin de soirée.

=====